



CCAS du 14 mars 2018

Déclaration et compte-rendu CFDT

Délégation CFDT : Sylvia Boisbourdin, Maryline Grosroyat

Monsieur Le Président, monsieur le Directeur, mesdames, messieurs, chers collègues !

La CFDT s'inquiète, et le mot est faible, des décisions annoncées pour AP 2022. Comment pourriez-vous tenter de nous rassurer sur l'avenir des CLAS en service déconcentrés, alors que des réductions drastiques d'ETP en DDTM sont clairement affichées ?

N'assistons-nous pas à un renforcement d'un service interministériel unique dans les départements, qui de fait, englobera l'action sociale qui sera placée sous l'autorité des Préfets ? Connaissez-vous la position de notre Ministre sur ce point ? Avez-vous une idée des garanties qu'il peut apporter à tous les personnels sous son autorité dans ce domaine ?

Pouvons-nous espérer avant la fin de ce mandat que madame la secrétaire générale nous fasse l'honneur de sa présence pour nous donner son avis sur l'avenir de l'action sociale ?

Sur la restauration collective : nous attendons des retours sur l'expérimentation et l'uniformité des tarifs en région quelle que soit la position administrative de l'agent pour un accès à tous dans les RIA ou RA. Pouvez-vous nous assurer que les crédits restauration relèvent toujours du BOP 217 ?

Sur le référencement de la complémentaire santé, nous sommes toujours dans l'attente d'une vraie complémentaire santé qui permettra aux agents un réel gain de pouvoir d'achat. Sur ce point, nous craignons l'immobilisme qui s'éternisera de groupe de travail en groupe de travail.

Fonctionnement des CLAS : ce n'est sans doute pas par hasard si des services sont aujourd'hui sans président de CLAS, ou fonctionnent avec peu de moyens ! 0 % de temps dans 6 départements, 5 régions sans CRCAS. Force est de constater que les personnels ont perdu toute motivation. Souvent seuls pour faire face aux fortes réticences de leur administration locale, ils ne se sentent plus soutenus et c'est bien le sens de leurs témoignages aux rencontres des présidents de CLAS en novembre 2017. A ce propos, où en êtes-vous, monsieur le Directeur des Ressources Humaines, au regard des engagements que vous avez pris le dernier jour de cette rencontre ? En effet, les acteurs de l'action sociale attendent ce geste fort de l'administration centrale précédé des actes qui tardent à venir. Quelle déconvenue pour tous les agents investis sur le terrain que de terminer cette mandature sur un réel abandon !

Dysfonctionnement au CLAS de Paris : mais quelles sont donc ses compétences ? Pour la seconde fois, le CLAS de Paris rencontre des difficultés pour l'organisation de l'Arbre de Noël. En 2017, c'est la secrétaire générale qui avait décidé, en son sein, de ne pas se ranger à l'avis du CLAS pour le choix du spectacle. Elle n'avait pas non plus daigné en informer la présidente du CLAS. Nous pensions que chacun avait repris sa place dans l'espace des compétences qui sont les siennes. Qu'elle n'est pas notre surprise de voir que pour 2018 c'est rebelote ! Aujourd'hui ce n'est pas la SG qui devient présidente du CLAS mais la DAF qui, toujours en son sein, décide que le CLAS n'a plus la compétence pour organiser l'Arbre de Noël sous prétexte

qu'il n'a pas de personnalité juridique. C'est donc la remise en cause de la note du 6 mai 2011. A quel titre ? De quel droit ? Au-delà de l'Arbre de Noël, il y a aujourd'hui au CLAS de Paris des difficultés quant à la transparence des informations et la communication entre l'administration et la présidente du CLAS. On pourrait s'interroger, est-ce que CAP 2022 inquiéterait des représentants de l'administration, au point que certains envisageraient de se positionner sur des missions de président de CLAS

Nous ne terminerons pas cette déclaration sans vous faire part de notre réelle préoccupation sur la situation de Mayotte où le climat social est très tendu, de la situation de vos personnels pour lesquels nous avons interpellé les Ministres en urgence le 9 mars 2018. D'un mot, vous êtes bien le garant de la sécurité des personnels ?

Sauf à nous répondre sur des enjeux locaux, nous n'avons pas beaucoup d'attente de votre part sur l'avenir de l'action sociale ministérielle, à moins que lors de ce CCAS vous nous étonniez !

Merci de votre attention !

Réponses du DRH

- Sur l'ensemble de nos questions, notamment sur AP 2022 et ses effets sur l'ensemble de l'action sociale, aucune décision n'est prise.

Comme d'habitude nous serons mis devant le fait accompli.

- S'agissant du maintien des crédits restauration sur le BOP 217 (ministère), et en substance l'ensemble des crédits de l'action sociale du ministère, le DRH nous indique qu'aucun signal ne permet de dire à ce jour qu'il y aurait un autre BOP d'affectation des crédits. Néanmoins, il ne nous cache pas que tous les arbitrages n'ont pas été rendus.
- Sur le référencement : pour l'administration c'est une valeur ajoutée au regard de la situation actuelle. Elle nous précise que les agents ne seront pas obligés d'y adhérer. Bien entendu, tous s'entendent à dire qu'il faudrait la meilleure couverture sociale avec un gain financier notoire, mais à contrario des entreprises privées, le dispositif ETAT ne permet pas une prise en charge à hauteur de 50% ; en effet, la contribution financière Etat est très réglementée. Le Gouvernement a demandé une réflexion plus large sur les 3 Fonctions publiques qui toutes bénéficient d'un dispositif différent. Il faudra du temps mais avec un calendrier contraint. Le ministère participera annuellement à hauteur de 900 000€ (complétée par celle des établissements publics qui se rattacheront au dispositif) au titre du transfert de la solidarité. L'Etat s'engage pour 7 ans. Un bilan annuel sera établi et présenté aux partenaires sociaux.
- Pour Mayotte, le DRH indique être très attentif à la situation des collègues et échange quotidiennement avec le DEAL.
- Sur les réponses à apporter aux difficultés des présidents de CLAS et évoquées lors de la rencontre, des propositions seront présentées dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour
- Sur le CLAS de Paris : le DRH précise qu'il n'y a absolument pas de remise en cause des compétences du CLAS de Paris pour l'organisation de l'Arbre de Noël. Il s'agit d'un problème d'ordre réglementaire en termes de marché public. Il précise que l'administration centrale a fait l'objet de 200 contrôles en 2017 et qu'elle se doit d'être extrêmement vigilante sur le respect du droit concernant les actes financiers. Néanmoins, s'agissant de l'arbre de Noël et du choix du prestataire, il s'engage à régler le problème auprès de la DAF dans les meilleurs délais ; son bureau prendra contact avec le prestataire retenu par le CLAS.

Ordre du jour

1 – Approbation du projet de procès-verbal de la séance plénière du 5 décembre 2017

Le PV est approuvé sous réserve des modifications apportées en séance.

2 - Point budgétaire

La situation de consommation des crédits 2017 est présentée. Les services qui ont demandé des crédits supplémentaires, au regard des besoins exprimés en début d'année, ont obtenu satisfaction. On remarque une hausse des consommations par les services par rapport à 2016. Il y a toujours des services qui ne renseignent pas DPASWEB sur la nature des crédits consommés. Les représentants du personnel demandent que l'administration centrale intervienne auprès des services pour que soit notifié aux présidents de CLAS le montant des crédits attribués.

3 – Point d'information sur les suites de la rencontre nationale des présidents de CLAS et la constitution d'un groupe de travail dédié à l'examen des conclusions de la rencontre

Le président du CCAS indique qu'un groupe de travail a été mis en place. Celui-ci a pour objectif de reprendre l'ensemble des demandes des présidents de CLAS afin qu'ils puissent assurer leurs missions dans les meilleures conditions possibles, mais aussi sur :

- La mise en place de CLAS de DREAL et de CRCAS uniques dans les 7 régions fusionnées
- La valorisation du parcours professionnel des présidents de CLAS

A la suite de cette première réunion, un tableau a été envoyé aux organisations syndicales pour y intégrer leurs propositions avant le 23 mars. Le groupe de travail se réunira le 18 avril prochain pour finaliser les propositions. Une maquette sera proposée au DRH puis au CCAS du mois de juin. Sur cette base, le DRH fera des propositions et apportera des réponses aux présidents de CLAS comme il s'y est engagé lors des rencontres de novembre 2017.

Nous espérons que ces propositions seront à la hauteur des enjeux et susciteront des vocations pour que les agents s'engagent dans l'action sociale locale.

4 – Point d'information sur les travaux de la commission « actions collectives » du CCAS (dont la charte des mini-séjours)

La présidente de la commission présente la dernière version de la charte « mini-séjours ». Nonobstant quelques remarques à la marge, la charte est adoptée et sera adressée, très prochainement, aux présidents de CLAS

5 – Point d'information sur la session de formation des présidents de CLAS des 1 et 2 mars 2018

Pour cette mandature, à ce jour, 85 présidents de CLAS ont été formés. L'administration a aussi formé des présidents de CRCAS et des formateurs. Les remontées sur ces formations sont plutôt positives. La présidente de la commission n°4 indique que pour compléter ces formations les membres de la commission ad hoc travaillent à l'élaboration d'un guide du président de CLAS

6 – Questions diverses

Le CGCV qui ne disposait plus d'un endroit suffisamment grand et sécurisé pour l'accueil des enfants partant en colonie, nous informe que le problème est réglé.

Fin de la séance plénière 12h30